

# Allocation de rentrée : le Comité de défense des frontaliers mobilisé

Alors que les travailleurs français touchent l'allocation de rentrée scolaire en août, les frontaliers n'y ont toujours pas droit à quinze jours de la reprise, mais plusieurs semaines, voire mois plus tard. Le Comité de défense des travailleurs frontaliers s'est entretenu avec la Sécurité sociale et reste mobilisé.

**Quelle est la situation pour les travailleurs frontaliers en matière de versement de l'allocation de rentrée ?**

Arsène Schmitt, président du Comité de défense des travailleurs frontaliers de la Moselle : « Le Comité n'arrête pas d'intervenir sur le dossier récurrent de l'allocation de rentrée scolaire (ARS) dont le versement n'est pas effectué courant août, mais en octobre voire janvier. Cette discrimination concerne l'allocation différentielle de rentrée scolaire payée par la Caisse d'allocations familiales (CAF), dès lors que le montant des prestations familiales françaises est supérieur aux allocations alle-

mandes. »

**Est-ce un souci récurrent pour les frontaliers ?**

« Depuis quelques années, l'allocation différentielle n'est plus versée mensuellement, mais trimestriellement, lorsque la CAF a connaissance de la part allouée par la caisse allemande, afin d'éviter des trop-perçus. Selon le comité, cet argument n'est plus justifié. Le versement de l'ARS n'est donc effectué qu'en octobre. Et encore plus tard, en janvier de l'année suivante, si les enfants scolarisés ou en apprentissage ont entre 16 à 18 ans, puisque les certificats de scolarité ne peuvent être délivrés qu'à la rentrée. Le versement de l'allocation de rentrée ne remplit plus son objectif. »

**Cette aide est-elle nécessaire aux travailleurs frontaliers ?**

« Contrairement aux idées reçues, bon nombre de frontaliers touchent mensuellement 1 000 € à 1 500 €, voire moins selon la taille de l'entreprise. Notre comité estime qu'il est opportun d'aider ces

familles au moment de la rentrée en leur versant l'ARS en août. Cette discrimination, qui porte atteinte à la libre circulation, doit prendre fin. »

**Vous avez échangé avec des responsables de la Sécurité sociale. Êtes-vous confiants pour la suite ?**

« Je me suis entretenu avec Patrick Griesbach, responsable de la Commission prestations sociales de l'association, en visioconférence avec Anne Casandjian, cheffe de la division des Affaires communautaires et internationales de la direction de la Sécurité sociale, et Nathan Hardy, directeur adjoint. Ils sont conscients de cette problématique. Une solution pourrait être trouvée en mettant en place un mécanisme d'avances mensuelles de façon à atténuer fortement le caractère retardé de ces versements. »

● **Propos recueillis par Aude Fayolle-Schwartz**

Permanence 1, rue de la Paix à Sarreguemines.  
Tél. 03 87 95 53 41 ; [frontaliers.moselle@cdtfm.fr](mailto:frontaliers.moselle@cdtfm.fr)